



**COMMUNE
DE
LAMPERTHEIM**

**RENOUVELLEMENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
du Centre Intercommunal d'Action Sociale
des communes d'Eckwersheim –
Lampertheim – Mundolsheim - Vendenheim**

Le Maire informe

Qu'en application des articles L.123-6, R. 123-11 et R. 123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par mes soins soit :

- D'un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- D'un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;
- D'un représentant des associations de personnes handicapées ;

Au sein du Conseil d'Administration du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) des communes d'Eckwersheim, Lampertheim, Mundolsheim et Vendenheim.

DÉLAI IMPÉRATIF

Les candidatures devront parvenir à Madame le Maire au plus tard le 6 avril 2026, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises à l'accueil de la Mairie contre accusé de réception.

Fait à Lampertheim, le 23 mars 2026



Le Maire de Lampertheim
Commune membre du CIAS
Murielle FABRE